



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du sport

Question écrite n° 31704

Texte de la question

Ayant été alerté par plusieurs maires des communes urbaines de sa circonscription sur les atteintes faites aux principes de laïcité dans le sport, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des sports quelles mesures il entend prendre pour les réhabiliter notamment en enravant la baisse de la pratique féminine dans certains secteurs.

Texte de la réponse

A l'issue des états généraux du sport, le ministre des sports a inscrit la fonction éducative et sociale du sport comme une priorité de sa politique. Aussi, c'est en toute logique qu'il a souhaité porter témoignage d'un certain nombre de faits constatés dans le domaine du sport et qui étaient susceptibles d'intéresser la commission Stasi dans le cadre de sa « réflexion sur l'application du principe de laïcité ». Le vrai sujet de préoccupation lui paraît résider dans les difficultés rencontrées pour que le rôle éducatif et social du sport puisse produire tous ses effets. Cette fonction éducative et sociale ne peut en effet s'exprimer que si cohabitent au sein d'associations sportives des personnes d'origines sociales, culturelles et religieuses différentes, animées par des valeurs communes et qui apprennent à se connaître et à se respecter. Cependant, il constate qu'aujourd'hui, loin de jouer ce rôle, le sport en milieu associatif devient parfois le théâtre de pratiques d'exclusion ou de prosélytisme. Le sport, pratiqué ainsi, peut alors, porter en lui des ferments de renforcement des particularismes. Si les associations sportives qui regroupent des membres d'une même origine ne constituent pas en soi un fait nouveau, trois éléments récents apparaissent : le développement de ces clubs communautaires s'accompagne d'une logique de repli ; une baisse sensible de la pratique sportive des femmes dans certains quartiers ; l'augmentation des demandes de créneaux horaires réservés aux femmes. Or, la fonction éducative du sport ne peut jouer que lorsqu'il y a émulation et progression, ce qui suppose qu'il y ait rencontre. Aussi, l'inquiétude du ministre face à cette évolution et sa détermination à agir sont fondées sur trois convictions : le développement et les conditions de la pratique sportive ne lui paraissent pas relever exclusivement, loin s'en faut, de la sphère privée mais, bien au contraire de la sphère publique ; si l'on considère que l'émancipation des femmes est un baromètre pertinent de l'évolution d'une société et - c'est, en tout cas, sa conviction - alors il convient de prendre très vite garde aux dérives rapportées dans le champ sportif, enfin, le sport est un fait social majeur. Il doit permettre l'apprentissage de façon volontaire par les plus jeunes de la citoyenneté. Le ministre a d'ores et déjà installé avec Mme Nicole Ameline, ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle, un groupe de propositions pour analyser la baisse de la pratique des jeunes filles dans les quartiers sensibles et y remédier. Parallèlement, il conduit avec M. Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, une dizaine d'opérations pilotes dans le cadre de la politique de la Ville pour défendre une conception exigeante des valeurs éducatives et sociales du sport.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31704

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 230

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1684